

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20200904-D_2020_7_14A-DE
Regu le 14/09/2020

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_7_14A

L' an deux mille vingt, le vendredi 04 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 28 Août 2020

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Votants : 19

**Objet : Mise à jour des
cotisations et adhésions aux
organismes (abroge et
remplace la délibération
D_2020_7_14 transmise en
Préfecture le 11/09/2020)**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean REVEREAULT

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 30 avril 2020 pour adhérer à des groupements de collectivités dans le but de mutualiser une compétence spécifique.

Des enveloppes budgétaires ont été inscrites et votées au Budget Primitif 2020 pour son adhésion à des groupements de collectivités et associations.

Vu la délibération D_2020_4_3 du conseil municipal du 30 avril 2020 relative aux cotisations et adhésions aux organismes publics,

Monsieur le Maire propose de mettre à jour les cotisations et adhésions, comme suit :

Sur le compte 6281 Concours divers :

Association des Maires de France : 1 064.17 €

Association pour la mise en valeur des forêts du sud Charente : 80 €

ATD 16 - Assistance à maîtrise d'Ouvrage : 1€ par habitant soit 2 020 €

ATD 16 - AMO Voirie : 478 €

ATD 16 - Appui RGPD : 700,00 €

ATD 16 - Appui aux logiciels administration numérique : 1 800 €

ATD 16 - Signature électronique : 25 €

ATD 16 - Cimetière : 480 €

ATD 16 sur cotisation multi site : 629€

CAUE de la Charente : 133 €

Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 175 €

Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure (CRCATB) : 10 €

Fondation du Patrimoine : 160 €

Groupeement Départemental de lutte contre les nuisibles de la Charente : 90 €

Réseau Gérontologique - GRPA : 10 €

GE 16 Groupeement employeur : 200 €

Sur le compte 6284 Redevance pour service rendu :

GrandAngoulême - Redevance spécial OM : 1 330 €

AR PREFECTURE sur le compte 62876 participations aux groupements :

016-211602362-20200904-D_2020_09_14
Regu le 14/09/2020

GrandAngoulême
GrandAngoulême

Service Conseil en Energie Partagé : 1 008 €
Service ADS : 9 920.21€

Sur le compte 65548 autres contributions :

ATD 16 - Volet numérique : 2 517 €

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente : 10 193.20 €

Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques : 700 €

Syndicat Mixte de la Fourrière : 2 020.95€

Sur le compte 65738 autres organismes publics :

F.S.L GIP Charente Solidarités : 730 €

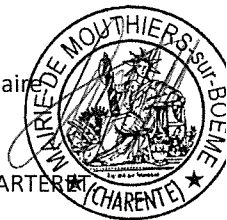
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte d'inscrire les participations du CAUE et du GE16 aux articles correspondants.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 04/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire

Michel CARTER



Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint au maire, M^{me} RELET